

*Ministère de la Culture et de la Communication*

19 FEV. 2008

*La Ministre*

Madame, Monsieur,

Comme l'ensemble des administrations de l'Etat, notre ministère est engagé dans la révision générale des politiques publiques (RGPP). Dans cette période de changement, je voudrais vous remercier de votre implication et vous dire que je suis attentive à l'inquiétude qui se manifeste inévitablement. Face à cette inquiétude, j'ai un devoir : celui de vous informer, et une conviction : celle que cette information sera de nature à vous rassurer.

Comme je l'ai déjà fait, je m'adresse à vous directement pour vous rappeler les objectifs de la réforme, les principes qui l'inspirent et son état d'avancement.

1. Les objectifs et principes de la RGPP appliquée au ministère de la Culture et de la Communication

L'objectif de cette réforme est de permettre aux politiques publiques, et donc à la politique culturelle, de mieux répondre aux exigences de la société. Elle vise à améliorer la qualité du service rendu au public, avec le souci constant d'un égal accès de tous à la culture, et à valoriser le travail des agents tout en rationalisant les dépenses publiques.

Cet objectif est ambitieux et sa mise en œuvre s'appuie sur des principes forts.

En premier lieu, j'entends conduire ce chantier dans le respect de l'histoire des grands secteurs de mon département ministériel tels qu'ils se sont constitués au cours des cinquante dernières années, mais aussi en préparant résolument l'avenir et en relevant les défis qu'induisent la révolution numérique, l'évolution des modes de création et de diffusion ainsi que celle des pratiques culturelles.

En deuxième lieu, la réflexion doit prendre en compte la spécificité de notre champ d'action. La Culture est avant tout le produit de l'intelligence et de l'expression humaines. Je souhaite donc maintenir le primat du scientifique et de l'artistique. Le rôle irremplaçable des corps scientifiques et techniques tout comme celui des créateurs sera au cœur des décisions que je serai amenée à proposer.

Enfin, cette réforme se fera avec chacun d'entre vous qui, animés d'une passion commune pour vos métiers, êtes inquiets aujourd'hui des conséquences que ces évolutions pourraient avoir. Je veux que cette réforme soit conduite dans le respect des personnels et de leur statut.

## 2. Les premières orientations

Les contours de cette réforme vont en se précisant. A la suite des décisions arrêtées par le Conseil de modernisation des politiques publiques du 12 décembre 2007, le ministère travaille à l'élaboration des avant-projets de réforme. Ce travail est toujours en cours mais les grands axes commencent à se dessiner.

Les missions sectorielles de notre ministère seront maintenues et exercées autour de trois pôles : patrimoine, création, économie de la culture et démocratisation culturelle. Le rôle éminent que chacun des secteurs du ministère joue dans son domaine de compétence sera ainsi conforté. La future organisation administrative aura pour objectif de permettre une meilleure coopération entre les différentes cultures scientifiques et compétences professionnelles qui constituent notre spécificité. Elle permettra également de mutualiser les fonctions communes et d'améliorer leur efficacité. Le nombre de directions et leur organisation seront fixés en fonction de la mise en oeuvre de ces orientations.

Dans le champ muséal, les services à compétence nationale (SCN) pourront évoluer dans quatre directions : rattachement à la Réunion des musées nationaux, rattachement à un autre établissement public, notamment le Centre de monuments nationaux, transformation en établissement public ou transfert à une collectivité locale. Ces différentes hypothèses sont examinées, pour chacun d'eux, au regard d'une série de critères parmi lesquels l'exigence scientifique, je le redis, est primordiale. Si l'évolution de la gestion des musées nationaux est au cœur de la réforme, la vitalité et le dynamisme du réseau qu'ils constituent demeurent une exigence.

Les décisions relatives aux SCN auront un impact sur l'évolution d'une RMN modernisée qui est également dans le champ de notre réflexion.

## 3. La méthode

La méthode retenue témoigne de notre degré d'exigence. Elle repose sur une concertation large avec la communauté culturelle. Sur le seul champ muséal de la réforme, 8 groupes de travail ont été créés et plus de 120 personnes y participent. J'ai chargé Francine Mariani-Ducray, directrice des musées de France, d'organiser et de piloter ces travaux, et de m'en présenter une synthèse à la fin du mois de février. Sur la base de ce rapport, un avant-projet de réforme sera élaboré par le comité de pilotage, qui réunit les représentants de l'administration du ministère et auquel participent des membres de mon cabinet. Ce projet sera ensuite soumis aux organisations syndicales.

En effet, ma volonté dans la mise en oeuvre de cette réforme est d'associer les représentants syndicaux tout au long de nos travaux. Comme l'encadrement supérieur du ministère, ils ont été destinataires des notes de cadrage présentant l'organisation de ce travail et informés dans le cadre des instances paritaires de dialogue. J'ai aussi souhaité qu'au travers de réunions spécifiques présidées par des membres de mon cabinet, ils puissent contribuer à la réflexion en cours.

Enfin, j'ai tenu à multiplier les occasions d'échanges et d'information, comme, par exemple, lors de réunion des SDAP le 11 février dernier ou au moment des Entretiens de Valois.

#### 4. Le calendrier

Sur la base de la synthèse des travaux engagés, nous construirons, pendant le mois de mars, les avant-projets de réforme. Ceux-ci seront soumis, comme je m'y suis engagée, aux organisations syndicales. Chacun d'entre vous sera tenu informé de leur contenu.

Ils seront présentés, en avril ou en mai au Conseil de modernisation des politiques publiques qui les validera. Les réformes entreront progressivement en vigueur jusqu'en 2011.

C'est le même Conseil de modernisation qui fixera les orientations relatives aux services déconcentrés, aux établissements publics ou au spectacle vivant. Sur la base de ces orientations, nous travaillerons à l'élaboration de projets de réforme en retenant la même méthode.

#### 5. Les conséquences de ces réformes pour chacun d'entre vous

Je sais que vous êtes nombreux à vous poser cette question. Pour mettre en œuvre sa réforme, le ministère de la Culture et de la Communication s'appuiera sur tous ses agents, fonctionnaires et contractuels.

Je veux le dire très clairement : tous les emplois des agents ne partant pas à la retraite seront maintenus. Ne seront supprimés que ceux correspondant à la règle fixée par le Président de la République de non remplacement d'un départ à la retraite sur deux. Par définition, cette règle ne concerne que des emplois devenus vacants, et donc n'a pas d'impact sur les agents en place.

En revanche, la mise en œuvre de ces réformes pourra entraîner une évolution de vos fonctions. Dans ce cas, celle-ci sera accompagnée par des dispositifs d'orientation professionnelle, de formation ainsi que par des mesures indemnitaires. Ces évolutions vous permettront d'enrichir vos fonctions et d'acquérir de nouvelles compétences dans le respect, j'y insiste, de votre statut. A cet égard, je veillerai à ce que chaque situation individuelle soit prise en compte.

Nous sommes tous attachés à ce ministère et au rôle très particulier qui est le sien en France. Je sais qu'on y entre rarement par hasard, mais bien par vocation, parce qu'on se sent investi d'une mission. C'est une fierté d'y travailler. C'est aussi notre responsabilité que de le faire évoluer. A la veille de son cinquantième anniversaire, nous avons l'opportunité d'écrire ensemble une nouvelle page de son histoire. A nous de lui donner les moyens de se moderniser, d'anticiper les enjeux de demain tout en retrouvant l'esprit de mission et l'ambition d'excellence chers à Malraux.



Christine ALBANEL